

## PAYSAGE DE L'APRÈS ZAN

De nouvelles pratiques d'aménagement face au morcellement des paysages du sud de la Plaine du Forez

Située entre Roanne et Saint-Etienne, la plaine du Forez est cerclée par les Monts du Forez, les Monts du Lyonnais et les premiers reliefs du Pilat. La Loire traverse le territoire du Sud vers le Nord. La surface de la plaine définie par le SCOT Sud Loire, est de 132 000 ha et rassemble 198 communes, soit 111 030 habitants. Elle est rattachée au bassin de vie Stéphanois.

A partir des années 1960, sous l'initiative de communes de la Plaine, une politique de développement économique fut portée par des figures locales ainsi que le Préfet de la Loire. La faiblesse de coût des terres agricoles, et la topographie plane du territoire favorisèrent l'implantation rapide d'industries. La politique d'aménagement eut pour effet d'attirer des entreprises auparavant situées dans la Vallée du Giers et Saint-Etienne. Ce transfert de bassin d'emploi opéra un élargissement du bassin de vie des populations stéphanoises jusqu'au sud de la Plaine du Forez, qui accueillit 53 000 habitants supplémentaires entre 1968 et 2011. L'urbanisation de la Plaine depuis les années 1970 transforma le paysage rural à dominance agricole, nourrissant des logiques foncières encore à l'œuvre aujourd'hui. Des zones d'activités et des centres de logistique continuent d'essaimer au sud-ouest, s'étirant jusqu'aux piémonts. Ces processus ont pour effet de segmenter les entités paysagères de la Plaine, d'homogénéiser les milieux et d'œuvrer à une diminution de la diversité d'espèces. Les écosystèmes aquatiques et alluviaux ligériens sont particulièrement touchés par les pressions des activités anthropiques, telles que l'extraction des granulats, ou l'intensité des pratiques agricoles.

Les infrastructures de mobilité (A72, départementales, aérodromes, ligne de TER), amplifient la vocation productive de la Plaine, devenue un nœud logistique déterminant à l'échelle régionale. Le développement exponentiel des bourgs porté par ce maillage de mobilités se caractérise par l'extension des périphéries, par des lotissements et des maisons individuelles. La Plaine est caractérisée par ces paysages morcelés, où cohabitent centres-bourgs résidentiels, lotissements, maisons individuelles, zones d'activités et terres agricoles, dont les lisières et transitions sont minces. Le caractère public des espaces est parfois négligé, entraînant des pratiques de privatisation et de repli. La mobilité individuelle occupe une place prépondérante dans le paysage et la pratique du territoire, fortement liée au modèle de l'habitat individuel.

La multiplication d'infrastructures de loisir (circuits automobile, centres sportifs en salle, laser game...), les habitudes de consommation (centres commerciaux, zones d'activités), la construction à venir de logement, et d'immeubles de bureaux témoignent d'un territoire attractif, qui voit s'installer de nouveaux ménages (3 775 nouveaux habitants de 2010 à 2021), compensant un certain vieillissement de la population. La mobilité est inhérente au mode de vie des habitants de la Plaine, qui sont installés dans une situation de double périphérie :

en marge des centre bourgs, et en marge de Saint-Etienne. Les enjeux de mobilité sont donc majeurs face à la vulnérabilité des usagers (écologique, énergétique, sanitaire), au devenir de la ressource pétrolière et aux pressions qu'elles exercent sur les milieux.

### Problématique de travail

Face à l'illusion d'un territoire infini, aux surfaces perpétuellement constructibles, et réseaux toujours extensibles, comment provoquer une réorientation de logique d'aménagement, apte à limiter l'érosion des milieux, à contenir la diminution des surfaces agricoles, à pallier la vulnérabilité des paysages face aux épisodes climatiques ? Ce travail imagine opposer à des logiques foncières à l'œuvre, des pratiques d'aménagement initiées par la loi ZAN, que je souhaite questionner au regard d'une approche par le paysage.

A travers l'exercice du TFE, les effets provoqués par l'application de loi Climat et Résilience seront explorés compte tenu de l'évolution des paysages, des usages et des pratiques d'aménagement qu'elle pourrait provoquer. Ce projet de loi tend à renforcer la lutte contre le changement climatique avec des objectifs portés à 2030, qui détermineront le cadre prospectif de l'exercice. La relation à la métropole de Saint-Etienne sera intégrée à la réflexion paysagère, polarité déterminante et influente du territoire.

### Méthode

Les acteurs du territoire (politiques, institutionnels, associatifs, économiques, professionnels de l'aménagement...) seront contactés à l'amorce du diagnostic, afin de préciser les angles de recherche. Ils seront par la suite rencontrés régulièrement, en fonction de leurs expertises, afin d'assurer des orientations de projet situées et cohérentes. Je souhaite prendre appui sur la présence d'universités et écoles locales actives dans l'étude du territoire, en échangeant avec des chercheurs et enseignants. Les acteurs seront interrogés depuis Saint-Etienne en regardant vers la Plaine, et inversement, dans l'optique de saisir l'intensité des relations et des échanges entre ces deux pôles. Les entretiens semi-directifs seront rédigés à l'avance par des questions ouvertes, ciblant des sujets clefs. Lorsque cela sera possible, des discussions seront menées sur site, sous forme de parcours commentés.

Ces enquêtes se confronteront à la rencontre spontanée d'habitants et usagers, qui par leurs récits de vie liés à la géographie du site, témoigneront de leurs pratiques du territoire. La compréhension fine des usages, des déplacements, l'identification des pôles de vie que révéleront ces entretiens, dessineront les constellations des lieux à intégrer dans le projet. De plus, la forte cohabitation d'usages de la plaine entraîne des situations de friction, qu'il serait intéressant d'identifier afin de définir les lieux fertiles au projet de paysage.

Ce travail de terrain sera complété par des arpentages réguliers, permettant de témoigner de la saisonnalité du territoire. Les méthodes de déplacements seront variées afin de comprendre les logiques de mobilités, et surtout d'expérimenter physiquement les difficultés à arpenter un site régi par le déplacement automobile. Les nœuds où la mobilité piétonne et cyclable s'avèrera peu aisée pourraient devenir des points constitutifs de la figure territoriale.

Au long de l'année, l'enquête se fera également par la lecture de supports cartographiques, de documents techniques concernant le site, d'articles, d'ouvrages de paysage et d'étude

de projets références. Les recherches s'axeront sur les notions de logement, des évolutions des formes de ruralités/rurbanités, de l'enquête de terrain, des mobilités, du métabolisme territorial, d'habitat et pratiques des territoires.

### Intuition de projet et axe de recherche

Je souhaite combiner plusieurs échelles de projet, en déployant une figure territoriale, conjointe à une réflexion à l'échelle de l'habitat et du quartier. La notion d'intercommunalité me permettra de définir les périmètres de projet, car déjà ancrée dans les pratiques d'aménagement du territoire. Les secteurs auxquels je souhaite apporter un détail plus fin témoigneront de la concentration de typologies de paysages, telle que l'entrée sud de la Plaine, au niveau de la commune d'Andrézieux-Bouthéon. Certaines orientations concernant le lien à Saint-Etienne et Lyon, ne feront pas nécessairement l'objet de dessin de projet de paysage, mais pourront adopter la forme d'outils ou de schémas de relations.

Le projet s'appuiera sur l'architecture hydraulique du territoire, ses canaux, étangs et marais. La relation au lointain, aux Monts, au relief, sera aussi intégrée. Les interventions spatiales croiseront plusieurs registres : mobilités douces, chemin de l'eau, armature d'espaces publics, pratiques agricoles et conversion de friches industrielles.

La forte cohabitation d'usages, la proximité de mondes de la Plaine (ruraux, pavillonnaires, alluviaux, industriels...) qui font une des spécificités du territoire, seront des leviers de projet déterminants.

En projetant la trajectoire évolutive du territoire sous l'égide de la loi ZAN, l'intérêt est de questionner les formes d'habiter en place, en proposant une vision prospective fertile à la transition des pratiques.